

Les citoyennes et citoyens de Chapelle (Glâne) sont convoqué·e·s en

assemblée communale

le lundi 6 décembre 2021 à 20 h
à l'abri PC (sous l'école)

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 mai 2021
2. Budget 2022, fonctionnement
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget 2022, investissements
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget des investissements
4. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Glâne - RSG
5. Approbation du nouveau règlement de l'accueil extra-scolaire - AES
6. Approbation des nouveaux statuts du cycle d'orientation de la Glâne - COG
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud
8. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse - RGV
9. Information pour une étude de projet de fusion Glâne-Sud concernant les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue.
10. Divers

Le procès-verbal et les différents documents soumis à l'assemblée communale ne seront pas lus en séance. Ils peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.chapelle.ch.

L'assemblée se tiendra dans le respect des prescriptions liées au Covid-19.